

Règlement Concours Chant & Comédie Musicale 2018

Article 1 / Présentation du concours

La formation **A.P.I** et **les Inclassables** organisent un Concours de chant et de Comédie Musicale dans le but de promouvoir les chanteurs et les artistes « multi-talents ». Cet événement offre l'opportunité aux amateurs, semi professionnels et professionnels de se produire sur scène, face à un jury professionnel et de partager leur passion avec le public.

C'est un événement unique. Les présélections se dérouleront les 5, 6, 12 et 13 mai 2018 à Paris.

Article 2 / Catégories

3 Catégories possibles pour se présenter :

- Chant
- Chant & Théâtre
- Performer : Chant, Danse, Théâtre

Les artistes ne peuvent s'inscrire qu'à une seule catégorie :

Le concours est ouvert à tous, à partir de 16 ans sans limite d'âge. Frais d'inscription obligatoires et non remboursables : 25 euros

Article 3 / L'épreuve de Présélection

Cette épreuve ne sera pas public et fera l'objet d'une convocation à un horaire fixe. En cas de retard l'organisation du concours ne garantit pas de pouvoir faire passer le candidat.

Pré sélection samedi 5 et 12 mai:

7/9 rue des petites écuries 75010 Paris

Présélection dimanche 6 et 13 mai :

14/16 boulevard Poissonnière 75009 Paris

La finale aura lieu le samedi 26 mai, au théâtre du Gymnase 38 Boulevard de Bonne Nouvelle 75010 PARIS

Catégorie	Durée max	Titre
Chant	2'30	Au choix
Chant & Théâtre	3'30	au choix
Chant & Danse	3'30	au choix
Performer	4'30	au choix

La musique utilisée doit respecter la durée réglementaire du concours. L'administration du concours contrôlera la durée de la prestation lors de sa présentation devant le jury. Le Jury se réserve le droit d'interrompre le candidat en cas de dépassement de la durée réglementaire.

ATTENTION ! Les accessoires sont autorisés à condition qu'ils soient transportables d'une seule main et dont le poids n'excède pas les 5 kg. Les éléments de décors, non utilisés dans la mise en scène sont interdits. L'équipe du concours se réserve le droit de refuser l'utilisation d'accessoires non réglementaires.

Article 4 / La musique

Chaque candidat doit remettre avec son dossier d'inscription, un fichier son au format mp3 contenant le playback sur laquelle il fera sa prestation. Ce fichier (intitulé au nom du candidat) est à envoyer obligatoirement par mail en même temps que le dossier à concours.api@gmail.com.

La bande sonore ne doit pas demander de manipulations autres que sa simple lecture.

La musique utilisée doit respecter la durée règlementaire du concours précisée à l'article 5. L'administration du concours contrôlera la durée de la prestation lors de sa présentation devant le jury. Le Jury se réserve le droit d'interrompre le candidat en cas de dépassement de la durée règlementaire.

Article 5 / Le jury

Le jury sera composé de professionnels de la comédie musicale et de personnalités du monde du spectacle (producteur, metteur en scène, comédien, coach de The Voice...). Le jury est libre de ses appréciations, et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Le jury de la finale sera composé de :

- Raymond Acquaviva, Comédien, Metteur en scène (ancien membre de la Comédie française)
- Sarah Berchot : directrice casting, représente Bruno Berbères pour le concours
- Bruno Da Cruz, Producteur et physiothérapeute
- Philippe Dupouy : producteur
- Philippe Ermelier : chanteur, comédien, metteur en scène
- Nathalie Lefèvre, Chorégraphe, Chanteuse et Comédienne

Le jury évaluera chaque aspect de la présentation (artistique, technique). Seuls des « prix spéciaux » peuvent être attribués par le jury après délibération.

Article 6 / Notation

Pour l'ensemble des catégories, les notes sont attribuées sur la base de 20 points sur la note technique et de 20 points sur l'aspect artistique

Le classement sera obtenu par l'addition des points attribués par chaque membre du jury.

Article 7 / Récompenses

Selon les catégories à l'appréciation du jury :

- Une bourse d'étude dans la formation professionnelle des Inclassables
- Une séance d'enregistrement en studio professionnel
- Un micro
- Un stage de comédie musicale avec les inclassables
- Une séance de coaching privé

Article 8 / Inscription

Le concours est ouvert à tous, de toutes nationalités, et personnes âgées de 16 ans et plus.

Pour vous inscrire, vous devez télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet www.inclassables.fr, rubrique « concours »

Votre dossier d'inscription comprend les pièces suivantes :

- votre CV
- 1 photo portrait
- le bulletin d'inscription complété informatiquement
- votre fichier son karaoké en format mp3 portant votre nom

Une fois votre dossier complété, nous vous remercions de nous le retourner par mail en un seul envoi uniquement à concours.api@gmail.com . et de régler vos frais d'inscription via paypal sur le site ou à concours.api@gmail.com.

Votre horaire de convocation et lieu de passage ne vous seront communiqués qu'après réception du dossier complet. Votre inscription ne sera valide qu'à réception de tous les éléments du dossier.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 29 AVRIL 2018